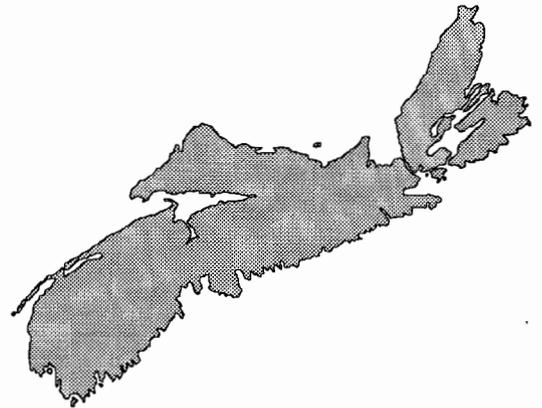


Le Congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

par Leonard Preyra

En 1992, le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse a lancé une initiative inédite au chapitre des congrès d'investiture. Leur «télécongrès» allia la flexibilité des téléphones à clavier, la capacité de traitement ultra-rapide des données des ordinateurs ainsi que le son et l'image de la télévision pour donner le droit de vote à des milliers de personnes. Les membres du parti ont ainsi pu choisir leur chef dans le confort de leurs foyers. Cet article étudie l'incidence possible de cette nouvelle méthode d'investiture sur les structures et les activités du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse et soulève un certain nombre de questions plus vastes. La méthode adoptée par le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse pour le choix de son chef entraînera-t-elle la formulation de demandes encore plus grandes de participation sous d'autres formes? Les télécommunications peuvent-elles ou devraient-elles répondre à la demande croissante visant à plus de démocratie, d'ouverture, et de participation?



Le télécongrès des Libéraux de la Nouvelle-Écosse s'est déroulé ainsi : le vendredi, les candidatures officielles ont été proposées et appuyées, puis sont venues les activités habituelles de mise en train du congrès. Le lendemain matin, entre 9 h 30 et 12 h 30, les candidats ont disposé de 20 minutes chacun pour les manifestations et les discours. On a procédé immédiatement après au scrutin officiel. Durant 90 minutes, 7 000 membres votants enregistrés ont, chez eux ou au congrès, composé sur leur téléphone à clavier l'indicatif 1-900 correspondant au candidat de leur choix. Une fois la communication établie, ils entendaient un message

pré-enregistré où le candidat déclinaient son nom en leur disant ce qui suit : «Si vous désirez voter pour moi, veuillez composer immédiatement votre numéro d'identification personnel (NIP).» Le numéro pré-attribué de huit chiffres était alors enregistré au moyen des boutons appropriés du clavier téléphonique. Le système accusait réception soit en disant : «Merci d'avoir voté», soit «Essayez de nouveau» si le NIP n'était pas accepté. Malheureusement (pour des raisons qui seront exposées plus loin), il a fallu suspendre le premier tour de scrutin lors du congrès du 6 juin. Le 20 du même mois, le scrutin téléphonique reprit, et John Savage l'emporta de justesse sur Don Downe au second tour.

On peut évaluer les partis politiques et les congrès d'investiture selon leur aptitude à combler cinq besoins sociaux importants : le recrutement du personnel, la mobilisation des citoyens, le règlement des conflits, la formulation de politiques et la communication politique.¹

Leonard Preyra enseigne les sciences politiques à l'université Saint Mary's de Halifax et est professeur invité de l'université de Guelph.

① Le principal avantage des réunions destinées à choisir les candidats à la direction des partis se situe au niveau de la présélection, du recrutement et de la nomination du personnel. D'aucuns diront peut-être que les partis politiques nord-américains ne sont en fait que des agences de personnel de bureau. Les congrès d'investiture jouent un rôle important dans la passation ordonnée des pouvoirs tant au sein des partis eux-mêmes que sur le plan législatif et ils déterminent dans une large mesure la qualité des dirigeants sous ce dernier rapport. Les candidats gagnants deviennent premiers ministres ou chefs d'opposition. Les organisateurs des congrès et les coordonnateurs des campagnes décrochent plus tard des postes importants dans le parti ou dans l'administration gouvernementale. La course à la direction et la sélection des candidats servent aussi à recruter et à former des aspirants et des meneurs de campagnes ainsi qu'à préparer les organisations centrales et celles de circonscriptions en vue d'élections générales.

② Aussi important que les fonctions de présélection, de recrutement et de nomination du personnel est le rôle que jouent ces congrès au chapitre de la mobilisation des citoyens. Les candidats à la direction des partis rivalisent entre eux en vue de repérer leurs partisans et de solliciter leur appui et leur contribution active. Ce faisant, ils élargissent le bassin électoral du parti et servent de pôle d'attraction pour le public qu'ils aident à se familiariser avec le parti et les institutions politiques. C'est ainsi que les partis se ressourcent et que le processus démocratique est conforté.

③ Étroitement lié à la fonction de mobilisation des citoyens est le rôle de règlement des conflits que les partis sont censés remplir. Les congrès servent de tribune où sont exposés, gérés et résolus les conflits d'opinion et d'intérêts tant au sein des partis que dans l'ensemble du corps social. Dans leur course au pouvoir, les principaux candidats se portent à la défense de tel ou tel groupe d'intérêts tout en cherchant à regrouper ces intérêts divergents pour former des alliances gagnantes. En gérant ces divergences, les candidats acquièrent et démontrent leurs aptitudes de conciliateurs et ouvrent ainsi la voie au compromis. Ce faisant, ils favorisent l'unité dans les rangs du parti et atténuent les divisions sociales.

④ Les congrès fournissent également aux partis l'occasion de formuler leurs programmes et leurs politiques publiques. Pour prouver leur maîtrise des dossiers, les candidats sont forcés de présenter et de défendre leurs points de vue sur des questions mondiales, révélant ainsi leur conception du rôle de l'État, du processus décisionnel, du programme politique ou des stratégies conduisant à la réalisation d'objectifs communs. Ils contribuent ainsi à structurer le vote et donnent à l'électorat la possibilité d'exercer un choix. Bref, les congrès d'investiture offrent au public un choix de candidats et de doctrines politiques.

⑤ Ces congrès servent enfin à la «communication politique» et constituent le trait d'union entre les chefs et leurs partisans. Ils démontrent aux fidèles du parti et au public attentif que les candidats sont rompus à la communication et qu'ils «ont le vent en poupe». Dans leurs tentatives de gagner des voix, de susciter une publicité médiatique positive et soutenue et d'évoquer publiquement les tensions et les fatigues inhérentes aux campagnes d'investiture, ils donnent aux électeurs du parti un avant-goût de leur style d'action et de leurs chances de succès lors d'élections générales.

Ainsi définies les cinq fonctions des congrès d'investiture, quels effets l'adoption des télécongrès par le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse aura-t-elle sur l'aptitude du parti à s'acquitter de ces rôles?

La fonction de recrutement du personnel

De l'avis général, le recours aux congrès extraparlimentaires de préférence aux caucus législatifs pour l'investiture des chefs de partis a fait que les électeurs sont aujourd'hui appelés à «juger des candidats différents, évaluer des qualités différentes et choisir des chefs de parti différents»². Il existe des différences systématiques entre les chefs choisis par le caucus et ceux élus lors de congrès d'investiture au chapitre des antécédents politiques et de l'expérience parlementaire. John Courtney, dans son ouvrage complètement original intitulé *The Selection of National Party Leaders in Canada*, a conclu que, lorsque les caucus législatifs choisissaient les chefs de partis, ils faisaient, sans l'ombre d'un doute, grand cas de leur expérience des affaires politiques nationales, des années de service passées au Parlement en tant que simples députés d'abord, puis comme ministres du cabinet.³

Il est intéressant de signaler qu'aucun des cinq candidats en lice lors du congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse ne justifiait d'une expérience législative quelconque. M. Savage, l'ultime gagnant, qui avait brigué (sans succès), deux décennies plus tôt, un siège au Parlement fédéral, a fait son entrée à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse en qualité de Premier ministre de la province. Son expérience politique se limitait aux sept années qu'il avait passées comme maire de Dartmouth. Don Downe, qui venait après lui, s'était fait remarquer par son activisme dans des groupes d'intérêts agricoles. Il entra lui aussi au cabinet sans avoir fait ses premières armes à l'assemblée.

Une élection ne dégage pas une tendance, cependant l'adoption de la démocratie directe contribuera-t-elle à dévaloriser encore plus l'expérience législative?

Cette méthode de sélection place les dirigeants des partis non seulement en danger d'être «investis» par des candidats extraparlimentaires, mais le parti lui-même risque de devenir «la proie» de groupes d'intérêts spéciaux qui lui sont étrangers ou de candidats «indépendants». Les candidats avaient amplement le temps de recruter des nouveaux membres, des Libéraux instantanés, entre l'annonce, le 4 mars, de la démission du chef sortant et la clôture des listes de scrutin, le 15 avril suivant. Les membres admissibles pouvaient se faire enregistrer jusqu'au premier jour du congrès. Selon les règles de procédure régissant en 1992 le congrès d'investiture du Parti

libéral de la Nouvelle-Écosse, il fallait, en tout et pour tout, que les candidats se fassent appuyer par au moins 50 membres du Parti libéral de la province, qu'ils choisissent un agent officiel et déposent un chèque certifié remboursable de 5 000 \$. Il ne fallait pas nécessairement que les personnes qui présentaient les candidats soient des membres votants du parti ou même que les candidats fassent exclusivement partie de la formation libérale de la Nouvelle-Écosse. Les formations politiques rivales pouvaient aussi, si elles le désiraient, remplir ces exigences minimales et présenter des candidats capables de semer la confusion dans les rangs ou même de faire main basse sur tout le procédé d'investiture. En fait, 885 personnes se sont inscrites dans les cinq jours précédant le congrès. La taille de ce bloc possible était suffisamment grande pour donner aux favoris une victoire décisive au premier tour ou transformer les perdants en gens dont dépend le succès d'un des autres candidats.

À notre époque de rejet des partis et des politiques, il ne faut pas s'empresse de conclure que le choix de dirigeants qui n'appartiennent ni à l'assemblée législative ni au parti, soit nécessairement une mesure rétrograde. Il ne serait pas mauvais que le bassin des candidats à la direction soit agrandi ou élargi. Les parlementaires et les notables des partis ne devraient pas être en mesure de monopoliser les postes de commande. On peut, bien sûr, se demander si les fonctions de maire d'une grosse agglomération ou de membre de l'exécutif d'un groupe d'intérêts important, comme la Fédération canadienne de l'agriculture, soient comparables en fait d'expérience et de connaissances à un portefeuille ministériel ou à un apprentissage politique. De plus, on peut soutenir que c'est précisément en raison de l'extraordinaire méfiance ressentie envers les institutions et les chefs parlementaires que l'on s'adresse ailleurs pour choisir des dirigeants. En outre, les congrès d'investiture ont fréquemment lieu à la suite de dissensions entre les chefs et les membres des caucus. Sauf les cas de décès ou de défaite électorale, c'est, la plupart du temps, la non-représentativité du caucus ou les scissions en son sein qui nécessitent d'en appeler aux membres non parlementaires du parti. Tel a été le cas pour le caucus libéral de la Nouvelle-Écosse avant la convocation du congrès d'investiture de 1992.

Cela dit, du fait que les chefs de partis ont maintenant de fortes choses d'être choisis dans les organismes non parlementaires, il serait possible qu'ils soient eux-mêmes contre le parti ou bien des «intrus» non parlementaires généralement moins expérimentés que leurs collègues du caucus en matière de procédure parlementaire. Une telle situation est porteuse de conflits internes au sein du caucus législatif et entre celui-ci et les simples membres du parti, ce qui pourrait conduire plus tard à une délimitation beaucoup plus nette des fonctions de chef de parti et de leader parlementaire.

La question des dissensions intraparlamentaires soulève, elle aussi, des problèmes quant à la responsabilité des chefs entre

une élection et l'autre. Lorsqu'ils étaient choisis par le caucus, celui-ci pouvait également les démettre. Courtney a soutenu en 1973 que l'abandon des caucus au profit des congrès avait encouragé la «mentalité plébiscitaire» qui, jusqu'ici, était étrangère à la tradition politique canadienne. Il en a conclu que les chefs choisis de cette nouvelle façon auraient plus de pouvoir du fait que leur base d'appui serait plus étendue que celle d'une quelconque fraction du caucus ou même que celle du caucus tout entier. Cet élargissement du droit de vote au sein des partis ajoute-t-il à l'autorité des chefs? Quel sera l'organisme qui leur réclamera des comptes? Les statuts de l'Association libérale de la Nouvelle-Écosse ne prévoient pas la remise en question du chef. Le parti devrait-il recourir à des votes de confiance périodiques et semblables auprès de ses membres en vue de démettre son chef ou de le soumettre à un examen? Il serait étrange en effet qu'un processus visant à habiliter les membres du parti serve plutôt à accroître l'autorité et l'autonomie du chef.

Outre les effets que cette méthode entraîne sur les «cheminements de carrière» des futurs candidats à la direction des partis, les télécongrès promettent de coûter fort cher, décourageant ainsi beaucoup de candidats de briguer des nominations. Même si l'on parvient à contenir le coût électoral «per capita», l'accroissement considérable du nombre absolu des participants ne peut qu'ajouter aux dépenses des candidats. Pour atteindre les foules d'électeurs, les candidats devront tirer parti de la télévision ou des nouvelles technologies électorales. Le coût de ce genre de campagne pourrait être prohibitif. Non seulement découragerait-il des candidats éventuels, mais il absorberait aussi des ressources destinées aux campagnes de financement des partis et des élections et également des fonds publics, advenant que les contributions aux campagnes d'investiture soient toujours acheminées par les soins de l'organisation du parti. Le plafond des dépenses fixé pour le congrès d'investiture du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse en 1992 ne dépassait pas la modique somme de 125 000 \$ et aucun des candidats n'a dépassé cette limite. On a pourtant l'impression que ce congrès ferait exception à la règle, du fait que les candidats n'avaient pas eu le temps de bien comprendre les conséquences du nouveau mécanisme sur le processus électoral.

Outre l'impact qu'aura la démocratie directe sur les qualités des chefs choisis, le nouveau modèle de congrès se reflétera sur le personnel recruté par les candidats. Curieusement, à mesure que les partis passent de l'état d'assemblées de «cadres» à celui d'organisations «de masse», en ce qui concerne le choix des chefs, les militants des campagnes électorales tendront à être des «professionnels» plutôt que des «amateurs». Techniquement parlant, la télé démocratie n'a pas besoin de beaucoup de bras ni de tactiques axées sur les militants du parti pour recueillir des adhésions ou inciter les électeurs à voter; de plus, toute sollicitation faite à pied, par téléphone ou au moyen de dépliants devient également inutile. Le besoin croissant de

recueillir des données, d'analyser et de communiquer plutôt que d'avoir recours à une armée de partisans bénévoles conduira les directeurs de campagne à engager des analystes de systèmes impartiaux et des enquêteurs chargés de déceler et de suivre l'humeur de l'électorat. Des agences publicitaires, des conseillers en marketing, des experts en relations publiques et des directeurs de médias contribueront à mettre sur pied des stratégies propres à séduire l'électorat et, par le biais des télécopieurs, des envois directs, du télémarketing et de la technologie interactive, ils les amèneront à voter pour le chef de leur choix.

Par ailleurs, la possibilité que les candidats puissent infléchir l'opinion d'un grand nombre d'électeurs presque exclusivement par un grand discours ou des démonstrations sur le parquet du congrès les portera à substituer aux militants du parti des spécialistes de ce genre de manifestations et des équipes de productions théâtrales. La salle du congrès prendra alors les allures d'un studio de télévision, des experts viendront installer des décors et un cadre attrayant en tenant soigneusement compte de l'emplacement des candidats, des angles de prises de vue, de l'éclairage, de la coordination du son et des couleurs ainsi que des symboles représentatifs. L'organisation de Don Downe se distinguait nettement des quatre autres du fait qu'elle tenait le télécongrès pour ce qu'il était. Il est vraisemblable que ce genre d'assemblée deviendra à l'avenir un spectacle extravagant savamment et centralement réglé.

L'importance du congrès lui-même et sa couverture par les médias d'information, notamment la télévision, obligera aussi les candidats à engager un nombre croissant de surveillants des médias et de doreurs d'image chargés de façonner l'opinion et de réagir rapidement aux impressions sans cesse changeantes des médias et à la dynamique de la campagne.

La tendance vers le technocratie ne se limitera pas aux campagnes des candidats. Des télécongrès de cette sorte conduiront aussi à l'encadrement de leur organisation. Le rapport final daté du 10 juillet du directeur général aux coprésidents du congrès affiche fièrement un taux de réussite de 99,87 p. 100 en ce qui concerne l'attribution des NIP. Néanmoins, il fait état aussi d'un décompte erroné de numéros, de 10 NIP non retrouvés et de l'attribution de deux NIP à six individus. Et nous n'avons encore rien vu des différents aspects touchant la production, l'achat de voix et les possibilités de votes multiples qu'offrent les NIP.⁴ C'est ainsi que pour surveiller la réception, l'attribution et le remplacement des numéros d'identification personnels (NIP) et empêcher le décodage pirate de compromettre le caractère anonyme et l'intégrité générale de la méthode, le parti devra engager des experts rompus à cette technologie.

La mobilisation des citoyens

L'évolution des partis politiques est étroitement liée à l'expansion du suffrage universel. Pour organiser les nouvelles masses d'électeurs, les institutions des partis politiques, qui étaient autrefois des assemblées de cadres, sont devenues des assemblées de masse⁵. Les réunions de sélection des chefs ont changé au rythme de l'évolution démocratique. Au cours des cent dernières années, le choix du chef est passé des mains du monarque à celles des chefs de partis sortants et de leurs conseillers, puis à celles des caucus et des délégués pour enfin déboucher sur le vote de tous les membres. Jamais n'a-t-on vu jusqu'ici autant d'électeurs choisir leur chef. La façon dont le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse a traditionnellement fait ce choix reflète cette tendance. Avant 1930, le caucus parlementaire et/ou le chef sortant choisissaient le nouveau leader. À l'occasion de son premier congrès tenu le 30 octobre 1930, 488 délégués avaient voté. Au congrès suivant, convoqué en 1954, on comptait 512 délégués présents, et il y en avait 617 lorsque Earl Urquhart a accédé à la direction du parti en 1962. En 1986, qui a vu l'élection de Vince MacLean, le chef sortant au congrès d'investiture du Parti libéral de 1992, on avait recensé 2 000 délégués.⁶

Aussi importante que l'augmentation impressionnante du nombre des participants au processus de sélection est la nature même de cette participation. Les membres de la base prennent directement part à cette opération plutôt que par les soins de représentants. En vertu des règles établies au congrès de 1986, chacun des 52 exécutifs de circonscription avait désigné deux personnes dans chaque section de vote comme électeurs lors des réunions de circonscription destinées à choisir les délégués. Les délégués de circonscription, ensemble avec les représentants d'office du caucus, des organismes du parti et des divers clubs et commissions, s'étaient réunis dans un même lieu pour choisir un chef. La plupart des gens sont au courant de la litanie de doléances faites au sujet de ce mode de sélection. Il suffit de les rappeler brièvement ici : plaintes touchant le vote indirect et la participation, la taille et la manipulation des groupes des délégués d'office, les réunions consacrées au choix des délégués où le vainqueur emporte tout, les votes multiples consentis aux membres des clubs et commissions, le coût de l'assistance au congrès, les réunions biaisées et le recrutement de Libéraux instantanés, et d'autres sujets à l'avenant. Au congrès de juin 1992, quiconque détenait une carte de membre depuis le 15 avril (16 687 membres admissibles) ou qui, au plus tard le jour de l'ouverture du congrès, avait versé un droit de vote de 25 \$ (vote à domicile) ou de 45 \$ (vote sur les lieux mêmes du congrès), pouvait participer au scrutin.

Avec ses 16 687 membres ayant le droit de vote, le congrès de 1992 a certainement marqué un grand bond en avant eu égard au seul nombre des personnes qui étaient habilitées à voter, ce qui cadre pleinement avec la tendance dégagée au tournant du siècle.

Participation au congrès d'investiture du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

Circonscription	Parti du député	Membres admissibles 24 avril 1992	Membres votants 6 juin 1992	Pourcentage des votants 6 juin 1992	Inscrits vote téléphonique *	Inscrit vote au congrès *	Votes téléphoniques le 1 ^{er} juin 1992
Cap-Breton							
Cap-Breton centre	Lib.	247	144	58	130	19	111
Cap-Breton est	Lib.	313	136	43	121	18	103
Cap-Breton nord		159	83	52	79	14	65
Cap-Breton Nova	Lib.	130	43	33	38	6	32
Cap-Breton sud	Lib.	406	136	33	125	23	102
Cap-Breton Lakes	Lib.	417	249	59	226	19	207
Cap-Breton ouest	Lib.	842	571	67	513	30	483
Inverness nord	Lib.	487	164	34	143	18	125
Inverness sud	Lib.	272	151	56	138	33	105
Richmond	Lib.	643	263	40	245	28	217
Victoria	Lib.	437	173	40	151	35	116
Total Cap-Breton		4353	2113		1909	243	1666
Moyenne		(395)	(192)	(51 %)		(13 %)	(87 %)
Halifax/Dartmouth							
Dartmouth est	Lib.	326	185	56	176	77	99
Dartmouth nord	Lib.	239	147	61	132	63	69
Dartmouth sud		229	158	68	146	75	71
Halifax Atlantic		174	87	50	79	29	50
Halifax Bedford Basin		424	172	40	145	65	80
Halifax Chebucto		246	126	51	108	44	64
Halifax Citadel		738	276	37	231	95	136
Halifax Cornwallis		413	266	64	242	118	124
Halifax est		296	138	47	120	51	69
Halifax Needham	Lib.	223	82	35	68	32	36
Halifax St. Margarets		195	89	45	86	31	55
Total Halifax/Dartmouth		3503	1726		1533	680	853
Moyenne		(318)	(156)	(49 %)	(139)	(44 %)	(56 %)
Autres/total		8831	3612		3123	749	2375
Moyenne		(294)	(120)	(41 %)	(104)	(24 %)	(76 %)
Total		16687	7451	45 %	6566	1672	4894

* Au 1^{er} juin 1992. Le parti a cessé de compte le nombre d'électeurs de chaque circonscription après cette date.

Nota : Lors du premier télécongrès, le 6 juin, le scrutin a été suspendu lorsque le réseau téléphonique tomba en panne au cours du premier tour (voir la note 4). Un second scrutin s'est déroulé le 20 juin.

L'extension du droit de vote dans le parti, joint au nouveau mode de scrutin téléphonique, a eu d'énormes retombées au chapitre de la mobilisation et de la participation des citoyens. Ont soudain été habilités à voter les aînés, les personnes financièrement et physiquement handicapées, les parents de jeunes enfants, les habitants des circonscriptions géographiquement isolées ainsi que les membres d'autres groupes qui, auparavant, ne pouvaient assister au congrès ou ne réussissaient pas à se faire élire comme délégués. Quoiqu'il faille noter que près de 60 p. 100 des électeurs admissibles ont préféré s'abstenir de voter, une foule de gens a quand même participé, dont beaucoup étaient auparavant exclus du système.⁷ Bref, le congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse se distingue par les changements

quantitatifs et qualitatifs survenus dans le nombre et le genre des participants.

L'un des changements qu'il faudrait signaler et qui aura indubitablement des répercussions sur la participation et la mobilisation au sein des partis est celui de l'abandon de la représentation par circonscription au profit de la représentation individuelle. Sous l'ancien système, et bien que le nombre des délégués allât croissant, les circonscriptions étaient traitées sur un pied d'égalité. Sous le régime de 1992, elles ont largement perdu de leur intérêt. Les candidats sont forcés de rassembler et de mobiliser les électeurs individuels plutôt que les délégués de circonscription. Se pose ici la question de savoir dans quelle mesure ce déplacement d'intérêt favorisera ou défavorisera le recrutement de membres et la mobilisation des citoyens. Du fait

que, sous l'ancien régime, chaque circonscription envoyait un nombre égal de délégués, les candidats sérieux devaient lancer des campagnes de recrutement dans presque toutes les circonscriptions afin de pouvoir soutenir la concurrence au congrès. Nous n'avons aucune donnée sur le nombre des nouveaux membres que chaque candidat a réussi à gagner; cependant, il y a lieu de croire que plus d'efforts ont été consacrés à obtenir la participation de membres toujours actifs ou récemment désaffiliés plutôt qu'à se livrer à des activités sociales ou à obtenir de nouvelles adhésions.

Le tableau 1 illustre les grandes disparités constatées dans la taille et la nature de la participation politique dans les circonscriptions. En comparant entre elles les régions du Cap-Breton et de Halifax-Dartmouth, on se rend compte que 4 353 (26 %) des électeurs admissibles étaient du Cap-Breton, alors que à 3 503 (20 %) venaient de Halifax-Dartmouth. Au chapitre des électeurs inscrits, les membres du Cap-Breton possédaient un avantage de 387 voix sur ceux de Halifax-Dartmouth. Cette différence est importante, étant donné que seules 377 voix séparent les finalistes du second tour.

Ce nouveau procédé donnera-t-il naissance à des circonscriptions «marginales» où, pour tirer le maximum d'avantages au moindre coût, les candidats cibleront les régions densément peuplées, les circonscriptions situées aux alentours du congrès, celles qui affichent le plus grand nombre de votants ou bien d'autres où le parti recueille beaucoup d'appui?

De grandes disparités existaient au sein des régions. Cap-Breton Nova, par exemple, n'avait délégué que 43 électeurs, alors que Cap-Breton ouest en avait enregistré 571. Trente-trois pour cent des électeurs admissibles ont voté dans celle-là et 67 p. 100 dans celle-ci. Cela dit, cependant, le système actuel n'en est pas, pour autant, moins démocratique que l'ancien qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait donné 30 délégués à chacune des deux circonscriptions, même si l'une d'elles comptait 528 électeurs de plus. En d'autres termes, chaque délégué de Cap-Breton Nova aurait représenté 1,4 électeur, comparativement à 19 électeurs par délégué à Cap-Breton ouest. Il n'en demeure pas moins, cependant, que ce procédé marginalise les circonscriptions elles-mêmes et, si l'on se base là-dessus pour mesurer les taux de participation, des différences stupéfiantes apparaissent sous le rapport de la mobilisation politique.

Les mêmes écarts se manifestent lorsqu'on prend pour point de référence le lieu où se déroule le congrès. On peut se demander si le nouveau mécanisme a produit trois niveaux de participation bien distincts dans le processus d'investiture : 55 p. 100 des membres admissibles n'ont même pas pris la peine de s'enregistrer pour se prévaloir du droit de vote; 26 p. 100 des inscrits assistaient en personne au congrès et 74 p. 100 des participants avaient suivi les travaux à la télévision et voté ailleurs. Autrement dit, les membres avaient accès à différents modes de communication (directs ou télévisuels) et ils auraient pu éventuellement fonder leur décision sur des sources d'information divergentes et peut-être même influé sur le résultat final de diverses façons.

Intégration sociale

L'aspect le plus négligé du congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse est probablement le changement philosophique qui s'y est opéré du fait qu'on s'est écarté du modèle d'assemblée «socialement orchestrée», axée sur le collectif, pour privilégier l'émulation individuelle dans le cadre de la dynamique de marché. Le nouveau système ne prévoit aucune pondération ni répartition en ce qui a trait aux circonscriptions, aux clubs, aux commissions ou aux délégués d'office. Le nouveau système ne suscite aucun besoin particulier de former des organisations de circonscription, des clubs, des commissions et autres organismes semblables pour faire appel à certains groupes ou à leurs délégués ou bien traiter avec eux. Les groupes faibles ou socio-économiquement sous-représentés, comme les femmes, les jeunes, les autochtones, les électeurs ruraux et même le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, devront confier aux mains invisibles du marché le soin de résoudre les questions d'équité, de représentativité ou de réaction aux besoins de groupes sociaux aux aptitudes distinctes. Le système actuel d'inscription des électeurs ne nous donne même pas assez d'éléments pour évaluer le congrès à cet égard.

Nombreux s'entendent pour dire que le passage de la démocratie indirecte à la démocratie directe a le grand avantage d'éliminer la distinction entre délégués élus et délégués nommés. Le mécanisme est également moins susceptible de manipulation par les élites. L'exclusion des notables et des représentants d'intérêts spéciaux de tout ce processus pourrait miner le rôle de conciliation des congrès. Dans son étude sur les congrès d'investiture, David K. Stewart a spécialement mentionné la fonction de conciliateurs que remplissent les délégués d'office aux congrès d'investiture provinciaux dans les Maritimes. Il dit :

Dans la plupart des congrès, le comportement des délégués d'office peut être envisagé sous l'angle de la politique de conciliation. Par leur vote, ces délégués ont atténué les dissensions possibles entre les groupes religieux et ethniques et, dans certains cas, ils ont même réussi à tempérer les désaccords régionaux sans jamais pour autant exacerber les

conflits. Les militants qui veulent supprimer les délégués d'office, sinon les congrès eux-mêmes, ne devraient pas perdre de vue ce comportement. Selon toute vraisemblance, ces délégués contribuent largement à l'unité du parti.⁸

Non seulement le passage de la démocratie indirecte à la démocratie directe mine-t-il le processus de négociation collective qui avait auparavant cours entre les chefs de partis et les représentants de groupes d'intérêts, mais la rapidité avec laquelle les décisions sont prises dans cette nouvelle «communopole» prive également les éminences grises et les bâtisseurs d'alliances du temps nécessaire pour regrouper et concilier les intérêts en jeu. Déterminer, atteindre et concrétiser un consensus entre 7 000 électeurs épars et divers dans l'heure et demie qui sépare deux scrutins, voilà qui relève pratiquement de l'impossible.

Il ne faudrait cependant pas trop se perdre en louanges sur les bienfaits des congrès de délégués et des aptitudes exceptionnelles des représentants d'office en fait de compromis et de consensus. Les congrès d'investiture, spécialement ceux que tiennent les partis hors du pouvoir, ont habituellement lieu lorsque les organismes du parti ou les dirigeants à l'assemblée législative sont perçus comme étant eux-mêmes divisés, discrédités ou généralement incapables de trancher la question de la succession à la direction du parti. C'était bien sûr le cas du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse dans les jours mourants de l'époque MacLean.⁹ C'était à cause de l'échec essuyé par ceux qu'on appelle les conciliateurs du parti, qui n'avaient pas réussi à aplanir leurs conflits, qu'il a été nécessaire de réunir un congrès. Le parti avait besoin d'un chef doté d'un mandat renouvelé et élargi et d'un congrès qui ferait l'union entre les membres ou, à tout le moins, atténuerait l'antagonisme qui régnait entre eux ou détournerait l'attention des problèmes qui avaient surgi au sommet.

Il demeure cependant que si l'élimination des représentants d'office et d'autres chefs institutionnels restituée au «peuple» son pouvoir, il sera plus difficile, sous le nouveau régime, de cerner et de résoudre les dissensions entre les groupes et de canaliser les conflits sociaux par l'entremise des institutions du parti. Les groupes en question trouveraient le nouveau procédé frustrant et pourraient alors exprimer leurs inquiétudes et défendre leurs intérêts par d'autres moyens.

Formulation de politique

Lors du télécongrès néo-écossais, la principale tribune pour formuler et exposer des options politiques définies était le «colloque politique». Dans le mois précédant le congrès, les cinq candidats se sont affrontés au cours de dix débats régionaux. On découragea les 52 associations de circonscription de tenir parallèlement des débats entre les candidats pour ne pas détourner l'attention des médias et du public de ceux qui étaient officiellement approuvés. Les réunions de candidats et de membres avaient pour but de présenter les uns aux autres dans un cadre local ou régional, de

susciter l'attention des médias et de donner aux candidats l'occasion de faire valoir leurs connaissances et de démontrer leur intérêt sur un vaste éventail de sujets.

Il convient de noter ici le fait que les colloques politiques servaient effectivement à dissocier le «congrès politique» du «congrès d'investiture». Au congrès même, le seul point à l'ordre du jour était le choix du chef, et les seules occasions d'exposer les programmes politiques s'offraient lors de la présentation des candidats ou des discours d'acceptation en soirée la veille du vote ainsi que des allocutions de moins de 20 minutes que chaque candidat pouvait prononcer immédiatement avant le scrutin. Au congrès, comme à ceux qui l'ont précédé, les principaux candidats ont eu recours à des images, des slogans et des démonstrations à grand déploiement pour se distinguer l'un de l'autre sans prendre la peine de discuter ou de débattre de leurs points de vue politiques.

S'il est vrai que la forme des discours prononcés au congrès primait le fond, il en allait tout autrement dans les dix colloques politiques. Bien que, conformément à l'esprit anticollectiviste du congrès, aucune discussion cohérente ni aucun colloque particulier n'eussent été consacrés à des questions revêtant une importance spéciale pour les jeunes, les femmes, les autochtones et d'autres groupes, une gamme variée de sujets furent abordés à ces réunions. L'assistance nombreuse a ainsi procuré tant aux candidats qu'aux électeurs un moyen peu onéreux de participer à la campagne et de discuter des politiques. Malheureusement, les débats avaient été éclipsés par l'explosion survenue le 9 mai à la mine de charbon Westray et par le triple meurtre perpétré au restaurant McDonald à Sydney, sans compter que, en raison des différences négligeables constatées dans les positions respectives des candidats, ni les médias ni le public ne s'étaient pas beaucoup intéressés aux colloques. La session de questions et de réponses, étroitement structurée, et le grand nombre de candidats participants n'avaient pas laissé place à des débats individuels entre eux, ni à beaucoup de spontanéité.

Communication politique

Le congrès de 1992 a été une occasion rêvée pour les producteurs de la télévision. Les congrès antérieurs ne réservaient presque pas de surprises, car le nombre des délégués permettait de dire si l'on allait assister à un couronnement ou à une compétition. Lors du congrès, la foule de participants, leur anonymat relatif et leur éloignement du processus de sélection, créèrent une atmosphère de tension et d'attente qui manque à la plupart des congrès. De plus, l'importance des manifestations, des discours et des téléspectateurs obligea les candidats à se mettre «visuellement» en valeur pour répondre aux exigences de ce médium et à celles des électeurs qui le regardaient. Les discours brefs intercalés entre les manifestations divertissantes, les scrutins faits à toute vitesse et le dépouillement des bulletins, le tout effectué en moins de

temps qu'il n'en faut pour une partie de hockey au tournoi de la Coupe Stanley, voilà qui fit de cette assemblée un événement «taillé sur mesure» pour la télévision. Le 6 juin, la CBC avait consacré sept heures à la transmission en direct des travaux du congrès, depuis les manifestations entourant le premier candidat et son discours jusqu'à la suspension du premier tour de scrutin. La transmission se poursuivit le 20 juin (avec la reprise du premier tour) pour se terminer après l'élection du chef.

Malgré son attrait à titre de divertissement instructif, cette sorte de congrès soulève un certain nombre de problèmes aussi bien pour les partis que pour les électeurs. La médiatisation de l'événement est sans doute l'évolution la plus notable qui s'est produite au chapitre de la communication politique. Aux congrès précédents, la communication entre candidats et électeurs se faisait, la plupart du temps, «face à face». Généralement, les électeurs rencontraient les candidats aux réunions de circonscription ou assistaient en personne aux congrès. Avec plus de 7 000 votants, dont environ 75 p. 100 étaient absents du congrès même, l'interaction personnelle entre candidats et électeurs n'était plus possible. Il est vraiment ironique que ce mode de démocratie *directe* ait servi à accroître l'importance des moyens de communication *indirecte*. Les 5 000 votants éloignés, soit 87 p. 100 des électeurs du Cap-Breton, allaient obtenir ce jour-là le gros de l'information sur le congrès par la CBC, le seul réseau qui ait transmis en direct tous les travaux du congrès. Mis à part le fait que les électeurs allaient prendre leur décision à partir de sources d'information distinctes, tant les partis que les candidats ont effectivement perdu, dans une large mesure, leur maîtrise en fait de sélection et de présentation de l'information le jour du congrès. Par son rôle d'intermédiaire, la CBC aurait pu influencer sensiblement influencer sur le compte rendu et l'issue du congrès.

Nonobstant le fait que la société d'État remplissait ce jour-là deux fonctions : celle de couverture de l'information et des affaires publiques et l'autre, de moyen de communication intraparti, les entrevues avec les organisateurs et les journalistes du réseau confirment que la CBC a accordé au congrès de 1992 le même traitement qu'elle aurait réservé à toutes les autres assemblées de cet ordre, qui sont pour elle des programmes d'information et d'affaires publiques. Même si elle s'était engagée à couvrir les travaux du congrès, elle n'avait donné aucune assurance au Parti libéral de la Nouvelle-Écosse quant au contenu ou à la forme du reportage. Pour souligner l'importance qu'elle accordait à l'aspect «actualités» de l'événement, elle avait invité, à titre de commentateurs, un certain nombre de personnalités politiques appartenant à divers partis, comme Alexa McDonough, chef du Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse, Russell MacLellan, député libéral fédéral et Joe Stewart, un éminent conservateur de longue date qui était aussi un membre votant au congrès d'investiture du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse. Outre les commentaires forcément biaisés formulés par ces invités sur

les candidats et leurs discours, les correspondants de la CBC ne se sont pas privés d'y aller de leurs opinions. Dès avant la période des discours, John Savage était fréquemment qualifié de «favori», alors que Drish et Hawkins étaient tenus pour des candidats «marginiaux» ou «voués à une seule cause». L'animateur de la CBC, Jim Nunn, avait trouvé «plat» le discours de Savage. Pour Parker Barss Donham, l'un des commentateurs, Savage avait prononcé un discours «humble» pour corriger l'impression d'arrogance qu'il donnait. Quant à George Hawkins, il fut vigoureusement et publiquement critiqué par Glennie Langille, journaliste de la CBC, à cause de sa conduite ouvertement sexiste et des propos tenus plus tard sur le parquet du congrès à l'endroit des «filles» lors de sa manifestation. Pour Donham, le discours de Drish était une «remarquable pièce de théâtre politique, bigrement amusante». Lorsque Drish sermonna publiquement Harry Flemming, un des commentateurs de la CBC, pour avoir prétendu qu'il n'était pas un candidat crédible et l'avoir surnommé «candidat *Moonbeam*», Fleming attaqua directement Drish, sur quoi Jim Nunn le rappela à l'ordre en ces termes : «Vous n'êtes pas dans cette course, Harry». Dan O'Connell, correspondant attaché à la campagne de Don Downe, se répandait en éloges sur l'allocution de ce candidat qui avait, à son avis, prononcé «le discours de sa vie». «C'était un discours percutant, n'est-ce pas?» Et il ajouta : «Ce que nous avons vu aujourd'hui, c'est un homme qui présente bien, qui parle bien et qui a su viser juste à tout coup.»

Le passage de formes de communication non médiatiques à des moyens médiatiques modifiera les relations entre le parti et les médias ainsi que le mode d'interaction entre les candidats et les électeurs.

La communication non verbale est, elle aussi, susceptible de jouer un rôle important dans ce genre de congrès. Lors de la transmission des discours des candidats, la CBC montra des images de nombreux sièges vacants dans certains camps, des partisans se déplaçant d'un camp à l'autre et l'apparition de banderoles et de panonceaux des candidats dans les secteurs occupés par leurs rivaux. Que l'effet symbolique de la télévision ait été reconnu par les principaux candidats ressort nettement non seulement des manifestations qui avaient lieu sur le plancher du congrès, mais aussi du fait que tous les correspondants de la télévision et les caméras ont été immédiatement pris d'assaut par des nuées de délégués agitant des panonceaux tout en essayant de se mettre bien en vue une fois commencée la transmission en direct. Ces tentatives visant à symboliquement projeter une impression d'appui massif à des candidats déterminés prennent une importance spéciale si l'on

considère qu'un candidat local pourrait bien être en mesure de donner l'illusion de la force en se faisant accompagner au congrès par un grand nombre de partisans alors qu'il est loin de bénéficier, dans l'ensemble, d'un si large appui. Par exemple, le contingent de Halifax-Dartmouth au Centre des congrès de Halifax était près de trois fois supérieur à celui du Cap-Breton, malgré le fait que cette dernière région comptait 387 électeurs inscrits de plus. En plus de projeter l'image d'un appui « maison » et de s'en nourrir, les candidats locaux pourraient également être en mesure de tirer profit de la couverture de « l'équipe du coin » par les médias de la région où se tient le congrès. Des sièges vacants ou une manifestation efficace ne veulent peut-être pas dire grand-chose, mais ils peuvent avoir un effet d'entraînement. Tant de choses peuvent être orchestrées.

Quant à savoir si la couverture du congrès par la CBC a eu quelque effet sur les électeurs à domicile, c'est là une toute autre histoire. Si l'on se fie aux études effectuées sur les congrès antérieurs, ni les médias ni les activités des congressistes en fin de semaine n'ont changé grand-chose à la perception que les électeurs s'étaient faite des candidats, du moins au premier tour de scrutin.¹⁰

Conclusion et recommandations

L'une des principales hypothèses sur laquelle se fonde notre étude, c'est que les chefs de parti et la façon de les choisir sont importants. En outre, et quoi qu'on puisse penser des télécongrès, la présente étude considère que le Congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse s'accorde avec l'esprit démocratique et technologique du temps et qu'il fera probablement tâche d'huile.

Les revendications croissantes pour l'habilitation des individus et des collectivités et pour une politique d'inclusion de la part des institutions exigeront inévitablement de nouveaux moyens de faire face à ces défis. La question qui se pose aux étudiants de sciences politiques n'est pas de savoir « comment résister à cette évolution », mais plutôt « comment répondre à ces demandes d'habilitation et de représentativité tout en les conciliant avec les exigences d'ordre qualitatif d'une véritable démocratie active ». Les partis politiques et la technologie interactive seront-ils les véhicules qui nous mèneront sur cette voie? Le Congrès d'investiture libéral de 1992 en Nouvelle-Écosse s'est courageusement attelé à résoudre ces questions.

Les points forts de ce congrès ont probablement été le grand nombre des participants admis à voter et la possibilité d'une participation directe et accessible qu'il leur offrait. Cependant, la disparition des circonscriptions en tant que base de représentation, les disparités dans les formes et les taux de participation et le manque d'incitation au chapitre de la mobilisation et du recrutement des membres peuvent encore soulever des interrogations. La nouvelle méthode a, entre autres

avantages, celui d'atténuer les divisions entre territoires ou entre zones rurales et urbaines, en ce sens qu'elle détourne l'attention vers des problèmes qui touchent plus d'une circonscription et les intérêts des électeurs. Quoi qu'il en soit, la circonscription a besoin, à des fins électorales, de voir son rôle réaffirmé. Le retour aux congrès constitués de délégations de circonscription n'est ni possible, ni souhaitable. Peut-être faudrait-il que le vote et le dépouillement des bulletins se fasse dans des « mini-congrès » au niveau de la circonscription ou de la région. Tout ce dont on aurait besoin c'est d'un téléviseur géant, d'une banque de téléphones à clavier et d'un dispositif de liaison électronique avec le lieu du congrès.

En ce qui concerne le recrutement des membres, le parti devrait envisager de clore et de publier les listes des électeurs admissibles et inscrits beaucoup plus tôt, de façon que le processus soit à l'abri des tentatives d'« envahissement » par des groupes étrangers au parti ou des membres « instantanés » et de façon que les candidats puissent cibler leurs appuis. Sinon, le parti mettre sur pied à tout le moins un système autorégulé permettant aux adversaires d'étudier ces listes pour élaguer les inexactitudes et les inconvenances possibles.

La disparition des circonscriptions, des membres d'office et des autres délégués représentant les clubs de parti et les commissions a eu également pour effet d'affaiblir les conciliateurs et les défenseurs d'intérêts particuliers. Une façon de contourner la « difficulté » de ne pas tenir compte des groupes d'intérêts spéciaux serait de créer des comités de correspondance parallèles ou des caucus sous forme de babillards électroniques afin de regrouper les membres d'une même persuasion, qui feraient en sorte que les candidats prennent en considération les motifs d'inquiétude des collectivités désaffectées ou marginalisées.

On pourrait également étayer la fonction de conciliation en tenant un second (et dernier) scrutin de ballottage une semaine après le premier. À l'heure actuelle, la rapidité avec laquelle le vote a lieu ne laisse pas place à une mûre réflexion ni au règlement des conflits et à la formation d'alliances. Il n'est pas certain non plus que le troisième tour de scrutin et les suivants fassent autre chose qu'exacerber les scissions dans le parti.¹¹ Le temps gagné grâce à un scrutin de ballottage tenu une semaine plus tard servirait utilement à la mobilisation des troupes et au règlement systématique des conflits au sein du parti. Il contribuerait aussi à stimuler et à prolonger l'intérêt des médias et du public dans le processus de sélection.

Bien que le Congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse ait clairement avoué « le fond sur la forme » au chapitre de la formulation des politiques, aussi bien en raison de la séparation survenue entre les colloques de politique et les activités du congrès ainsi que de l'usage de la télévision, il n'en reste pas moins que ces colloques ont attiré un grand nombre de membres du parti et suscité des discussions sur une foule de questions de politique. En ce qui concerne toutefois l'attraction des médias, les colloques en question

présentent un dilemme. Les conflits et la controverse en matière de politique retiennent l'attention des médias, mais portent atteinte à l'unité du parti, contrairement au consensus qui, lui, favorise cette unité au détriment de l'intérêt des médias. Cependant, il y a encore place pour des améliorations. Il faudrait tenir des colloques de politique à l'intention de groupes cibles. Le système actuel met l'accent sur les questions régionales.

Le passage du congrès non médiatisé au congrès médiatisé présente un défi réel pour les partis, les candidats et les médias. Quel serait le rôle approprié des médias dans cette nouvelle situation? Faudrait-il qu'un organisme public assure, en tant qu'agent, la communication dans les rangs du parti? Quelles seront les conséquences pour les candidats et les membres votants de s'en remettre aux médias? Comment le nouveau procédé se reflètera-t-il sur la circulation de l'information et la stratégie de communication de la campagne à la direction du parti? Il est évident que le parti et les médias devraient s'entendre sur des lignes directrices régissant la couverture des futurs télécongrès.

Le médium est plus que le message. Des processus différents entraînent des résultats extrêmement distincts et modifient l'aptitude des institutions à combler les besoins sociaux. Il nous importe de comprendre, et quelquefois de contrebalancer, l'incidence de ces forces sociales qui agissent de façon réciproque, tout en exploitant l'énorme potentiel que possèdent ces technologies convergentes de créer des institutions démocratiques plus efficaces et efficientes.



Notes

* L'auteur tient à remercier Jeanne Wilson Clark, Jim Cowan, Bryan Duffy, Bruce Martin, Glen McDougall, Peter McLellan et John Young pour lui avoir donné un accès illimité aux renseignements relatifs au Congrès d'investiture libéral de 1992. Ils ne sont pas nécessairement d'accord avec les conclusions, les points de vue et les recommandations exprimés dans le présent article.

1. Voir Anthony King, «Political Parties in Western Democracies», dans *Polity*, vol. 2, n° 2, 1969, pp. 111-141, pour un exposé plus détaillé de ces fonctions des partis.

2. Voir R.K. Carty, Lynda Erickson et Donald E. Blake (éd.), *Leaders and Parties in Canadian Politics: Experiences of the Provinces*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, pp. 4-5 et 19-31.

3. John Courtney, *The Selection of National Party Leaders in Canada*, Toronto, Macmillan, 1973, p. 225.

4. L'échec de la première mise à l'essai de cette nouvelle technologie informatisée lors du télécongrès du 6 juin indique clairement que le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse doit s'entourer d'experts dans ce domaine. D'après les comptes rendus officiels du fiasco du 6 juin, beaucoup d'appels n'avaient pu

être acheminés ou, s'ils l'avaient été, les intéressés n'avaient pas entendu en retour le message de remerciement ou la demande de rappel. Selon la compagnie Maritime Telephone and Telegraphs, près de 10 000 appels ont été effectués en l'espace de 18 minutes surchargeant ainsi le réseau. Tout cela est compréhensible. Cependant, le parti n'avait pas les moyens de vérifier les assurances et les essais de la MTT selon quoi la société pouvait acheminer à peu près 78 000 appels à l'heure. Pour aggraver les choses, lorsque des résultats apparemment partiels (qui, d'après les assurances données par la MTT au Parti libéral, n'existaient pas) ont été interceptés par l'utilisateur d'un téléphone cellulaire indiscret qui les avait communiqués à la CBC, le parti n'a pas réussi à savoir si ces «résultats» représentaient le nombre de tentatives téléphoniques d'entrer en communication ou celui des votants eux-mêmes. Bien que l'on ait admis plus tard qu'il s'agissait effectivement d'appels téléphoniques et non du nombre de voix, le résultat du premier tour de scrutin ressemblait étrangement aux chiffres partiels publiés deux semaines plus tôt. Au deuxième congrès, des vérificateurs indépendants, des analystes de systèmes et des comptables agréés sont venus surveiller le vote, mais ils devaient eux aussi «se fier» à la MTT. Sans doute, les candidats devront-ils, à l'avenir, faire appel à des scrutateurs qui seront des informaticiens et des experts en télécommunications.

5. Voir le traité classique de Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Colin.

6. Je tiens à remercier Doug Vaisey, bibliothécaire spécialiste des références de l'université Saint Mary's, pour m'avoir aidé à trouver ces renseignements sur les délégués.

7. Voir A. Adamson, B. Beaton et I. Stewart, *Pressing the Rights Buttons: The Nova Scotia Liberals and Tele-Democracy*, une communication présentée à Ottawa lors de l'assemblée générale de l'Association canadienne de science politique. Selon les données de leur sondage, la représentation des femmes et des membres les plus pauvres a été très légèrement affectée par le nouveau système. Cependant, la représentation des jeunes délégués chuta de 14,5 p. 100, lors du congrès précédent de 1986, à 5,7 p. 100 en 1992, à savoir une différence possible de jusqu'à 656 électeurs. D'autre part, le pourcentage des retraités grimpa de 6,7 p. 100 en 1986 à 22,9 p. 100 en 1992, ce qui représente un afflux de 1 206 voix peut-être. La puissance des nouveaux membres a été renforcée de la même façon. Cette répartition des électeurs favorise-t-elle certains candidats et certains groupes au détriment d'autres?

8. David K. Stewart dans Carty *et al.*, 1992, p. 76.

9. Des dissensions profondes avaient surgi au sein du parti et entre son organisation et le caucus législatif. À l'annonce du congrès, celui-ci comptait 22 membres également divisés sur la question. Des 24 présidents de parti qui avaient formulé des commentaires au sujet de sa direction, 12 avaient réclamé la démission de MacLean, six avaient appuyé leur chef alors que les autres étaient indécis.

10. Selon Adamson *et al.*, plus de 90 p. 100 des électeurs avaient fait leur choix avant le début des discours prononcés le jour du congrès.

11. Il est certain, cependant, qu'ils n'influent pas trop sur l'issue des congrès. En analysant les résultats de 122 congrès d'investiture provinciaux qui ont eu lieu de 1961 à 1991, on constate que 35 d'entre eux seulement, soit 28 p. 100, ont nécessité plus d'un tour de scrutin. Dans quatre cas, un candidat en deuxième position au premier tour a remporté la course et, à deux autres occasions, le candidat classé troisième lors de ce tour a été élu à la tête du parti. Voir John Courtney, «Provincial Party Leadership Conventions and Votes: 1961-1991», dans Carty *et al.*, pp. 227-242.